



Carghese

— CASA CUMUNA —

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 5 juin 2026

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-sept mai deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Claude DONZELLA.

Membres : 15

N°2026/45

MEMBRES :

ALESSANDRI Jérôme – Christophe ANTONINI – Charles CAPODIMACCI- Philippe CARLINI -Vanina CILOTE LECA – Gabriel CINOTTI – Jean-Claude DONZELLA - Frédérique FEDI - Marie-Angèle GAFFORY DEMARCY - Guillaume DUBOIS – Laurence HARCHAOUI - Nathalie PALTRINIERI – Marilyne PANCHETTI – Johanna PIREDDA – Pascal ROCHICCIOLI

ABSENTS REPRESENTES :

Gabriel CINOTTI – Marilyne PANCHETTI – Johanna PIREDDA – Pascal ROCHICCIOLI – Laurence HARCHAOUI- Nathalie PALTRINIERI

ABSENTS :

OBJET : Proposition d'une liste de 12 titulaires et 12 suppléants qui sera proposée à Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de la CCID.

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, cette commission est instituée dans chaque commune.

La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de six commissaires titulaires et autant de commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Le Conseil doit présenter une liste de propositions de membres à la Direction régionale des Finances Publiques. Cette liste doit se composer de douze titulaires et douze suppléants choisis parmi les différentes catégories de contribuables de la commune. L'administration fiscale désignera par suite six titulaires et six suppléants parmi les personnes figurant dans la liste établie par la présente délibération.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DRESSE la présente liste de propositions de membres de la CCID ;

Titulaires proposés			Suppléants proposés		
Nom/Prénom/Emploi	Date de naissance	Adresse	Nom/Prénom/Emploi	Date de naissance	Adresse
AIELLO VALERIE Commerçante	22/02/1967	rue Sampiéro 20130 CARGESE	ANDREANI OPHELIE femme au foyer	27/12/1986	PAOMIA 20130 CARGESE
CAMU JEAN-CLAUDE Retraité de l'aérien	07/08/1958	Rue Martinetti 20130 CARGESE	CLEMENT ANTOINE retraité	06/08/1960	Rue Petrolacci 20130 CARGESE
WOLFF VALERIE Commerçante	25/11/1965	Torraccia 20130 CARGESE	ZIVERI LAURENT Directeur Culture	24/05/1966	La Sarra 20130 CARGESE
ALFONSI JEAN-FRANCOIS Agriculteur Eleveur	04/12/1968	Ave de la République 20130 CARGESE	LECA NICOLAS Livreur	13/02/2002	rue Marbeuf 20130 CARGESE
HUBERTY MARIE-HELENE Retraitée SNCF	02/09/1958	Rue Martinetti 20130 CARGESE	GUERRIERI MARIE-JEANNE Retraitée	18/05/1934	route de Plana 20130 CARGESE
ZAPT LAURENT professeur de gymnastique	14/03/1963	Ave de la République 20130 CARGESE	MATTEI MARIE-NICOLAS Directrice structure hôtelière	24/10/1964	rue Marbeuf 20130 CARGESE
TOUSSAINT ISABELLE employée restauration	21/11/1970	route de Plana 20130 CARGESE	DE MARCY Adrien Bûctieron	26.03.60	Ave de la République 20130 CARGESE
DAPELO BAILLEY FRANCOIS Employé grande distribution	14/02/1995	Route du Port 20130 CARGESE	CHAHDI MOHAMED Agent public	09/12/1967	BaghJuccia 20130 CARGESE
PAOLANTONACCI Valérie Enseignante	21.04.71	Lotissement MONTALBO 20130	BRIONES CHRISTELLE Agent d'entretien	02/03/1972	rue de Vitylo 20130 CARGESE
PORRI ISABELLE sans profession	15/07/1962	Route du Port 20130 CARGESE	AIAZZI Sylvie Employée de crèche	05.08.64	Rue du Château 20130 CARGESE
CARLINI PATRICE Agent territorial	009/02/1965	Route du Port 20130 CARGESE	GAMBUT FRANCOISE Retraitée commerçante	04/08/1951	Rue Martinetti 20130 CARGESE
ROSSELET JACQUES Gérant residence hôtelière	24/11/1973	Les Mandile 20130 CARGESE	REY Emmanuelle Gérante de Société	14/12/1983	les Martinetti 20130 CARGESE


LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise Monsieur le Marie à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR : 15
CONTRE :
ABSTENTION :

Le(a) secrétaire de séance

Fedi Frédérique


Le Maire
Jean-Claude DONZELLA

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

